



# FAQ Péage en Slovénie – DarsGo

## Table des matières

### 1. Informations Générales

- a) Quoi de neuf en matière de péage en Slovénie ?
- b) Quels sont les modes de paiement ?
- c) Les vignettes vont-elles continuer à être utilisées ?
- d) Que vont devenir les 'anciennes' OBU et cartes DARS ?

### 2. L'unité embarquée (OBU)

- a) Comment obtenir mon OBU ?
- b) Retirer plusieurs OBU à un point de vente
- c) Peut-on transférer une OBU à d'autres véhicules ?
- d) Le coût de l'OBU
- e) Où rendre une OBU qui n'est plus utilisée ?
- f) Perte ou blocage d'OBU

### 3. Enregistrement

- a) Quels véhicules faut-il enregistrer ?
- b) Service enregistrement de DKV
- c) Quels documents ou justificatifs faut-il fournir pour l'enregistrement du ou des véhicules ?

### 4. Points de vente DarsGo Servis

- a) Adresses des points de vente DarsGo Servis
- b) Autres points de vente

### 5. Tarifs

- a) Existe-t-il un rabais pour le péage ?
- b) Comment recharger l'OBU en cas de prépaiement ?
- c) Qu'en est-il du solde figurant sur mon ancienne OBU / carte DARS ?
- d) Y a-t-il des frais d'enregistrement ?
- e) Je risque une amende en cas de non-paiement du péage ?
- f) Péage rétroactif
- g) Exonération de péage
- h) Facturation

You drive, we care.



# FAQ Péage en Slovénie – DarsGo

## 1. Informations générales

### a) Quoi de neuf en matière de péage en Slovénie ?

A compter du 1er avril 2018, le système de péage slovène actuel, DARS, sera remplacé par un nouveau système de libre circulation, appelé DarsGo. Tout véhicule (PL, autocars et bus) de plus de 3,5 tonnes devra être équipé d'une unité embarquée (OBU) dédiée à ce véhicule. Tous les clients devront s'enregistrer d'avance dans ce nouveau système, même ceux qui sont enregistrés dans le système DARS actuel !

Le passage au nouveau système se fera au 1er avril 2018 ; il n'y aura pas de période de transition ! A partir de cette date, l'ancien système n'aura plus cours et le péage ne pourra plus être réglé avec les cartes DARS ni avec les OBU ABC.

### b) Quels sont les modes de paiement ?

Le règlement du péage se fera avec la carte DKV ou par prépaiement ou post-paiement avec la carte DKV selon les modalités actuelles.

Il sera possible à tout moment de passer de prépaiement à post-paiement et vice versa, mais aussi de changer de mode de paiement (carte de carburant, carte de crédit) aux stations service DarsGo.

### c) Les vignettes vont-elles continuer à être utilisées ?

Oui, les véhicules de < 3.5 tonnes devront toujours être équipés de vignettes.

### d) Que vont devenir les 'anciennes' OBU et cartes DARS ?

Les anciens OBU, cartes DARS et transpondeurs n'auront plus cours ; ils pourront être rendus aux stations DARS ou mis au rebut. Pour toute ancienne carte restituée ou ancienne OBU rapportée avant le 30 juin 2018, le client sera remboursé du solde restant. Le client devra pour cela fournir ses coordonnées bancaires à DARS. Passée la date limite de restitution des OBU, le solde restant ne sera plus reversé au client. Il n'est pas possible de transférer le solde restant à la nouvelle OBU.



≤ 3,5 t NDM



> 3,5 t NDM



## 2. L'unité embarquée (OBU)

### a) Comment obtenir mon OBU ?

Une fois enregistré via DKV pour le prépaiement ou le post-paiement, le client peut commander la ou les OBU ; la livraison en Union européenne est gratuite. Il est possible aussi de retirer les OBU dans 7 points de vente DarsGo Servis ou dans 22 gares de péage. Le service habituel de recharge de crédit est également disponible dans plus de 100 stations service (Petrol, OMV, MOL) en Slovénie.

Pour retirer une OBU déjà enregistrée dans le système, il suffira de présenter le document d'enregistrement du véhicule. Il est également possible de personnaliser vos OBUS aux 28 gares de péage (sans pré-enregistrement). Mais cela ne peut se faire que sur place et prendra un peu de temps. La nouvelle OBU pourra être installée facilement et sans effort par le chauffeur sur le pare-brise du véhicule.

### b) Retirer plusieurs OBU à un point de vente

Si le chauffeur retire plusieurs OBU, il devra présenter un document signé par un responsable de son entreprise ou un document similaire fourni par DKV faisant clairement apparaître que ce chauffeur est autorisé à retirer les appareils DarsGo listés pour ces véhicules. Le chauffeur devra signer ce document pour chaque véhicule et ce document signé par le chauffeur sera conservé aux archives de DARS. Pour chaque OBU retirée, le chauffeur devra présenter une copie du document d'enregistrement du véhicule.

### c) Peut-on transférer une OBU à d'autres véhicules ?

L'OBU ne peut pas être transférée et n'est valable que pour le véhicule enregistré. Chaque véhicule ne peut avoir qu'une seule OBU. Chaque OBU nécessite une carte DKV.

You drive, we care.



# FAQ Péage en Slovénie – DarsGo

## d) Le coût de l'OBU

L'OBU est gratuite. Mais en cas de perte ou de dommage sur l'OBU, elle sera facturée 20 € TTC. Il n'est pas demandé de caution. Cependant, DARS facture 10 € TTC de frais d'activation.

## e) Où rendre une OBU qui n'est plus utilisée ?

Si vous n'utilisez plus votre OBU, vous devrez la rendre dans une station service DARS.

## f) Perte ou blocage de l'OBU

En cas de perte, le client peut faire bloquer l'OBU en appelant la hotline DARS au 00386 151 88350. Par ailleurs, l'OBU en prépaiement sera bloquée en cas de crédit insuffisant pour régler le péage. Une fois le péage réglé, DARS réactivera l'OBU qui n'aura pas besoin d'être remplacée.

## 3. Enregistrement

### a) Quels véhicules faut-il enregistrer ?

Tout véhicule de > 3.5 tonnes (PL, autocars et bus) doit être enregistré dans le système DarsGo.

### b) Service enregistrement de DKV

DKV est actuellement le seul fournisseur à proposer un service d'enregistrement à ses clients !

Enregistrement via la base de données d'enregistrement de DKV : les clients DKV qui ont déjà réglé leur péage en Slovénie avec DKV recevront un lien personnalisé vers la base de données d'enregistrement de DKV. Les données concernant l'entreprise et le véhicule sont déjà enregistrées dans cette base de données. Vous pouvez y enregistrer, supprimer ou ajouter de nouveaux véhicules. La base de données de DKV est le moyen le plus simple et le plus confortable pour vous enregistrer dans le système de péage DarsGo !

### c) Quels documents ou justificatifs faut-il fournir pour l'enregistrement du ou des véhicules ?

La Carte DKV : La carte DKV doit être valable au moins jusqu'en mai 2018 ! Il faut indiquer une carte DKV séparée par véhicule. Numéro d'immatriculation du véhicule, pays d'enregistrement du véhicule, classe d'émission, nombre d'essieux, prépaiement ou post-paiement, nom de l'entreprise, numéro de TVA, adresse du client, le cas échéant : une adresse de livraison différente pour l'OBU, code VIN (option).

Une copie numérisée (et lisible !) de l'attestation de la classe d'émission est demandée. Si la classe d'émission figure sur le document d'enregistrement du véhicule, aucun autre document ne sera exigé.

Sont acceptés les formats suivants : PDF, PNG et JPG. Le client devra par ailleurs accepter les Conditions générales de DARS.

**DKV vous conseille vivement de vous enregistrer dès le mois de janvier 2018 par l'intermédiaire de la base de données de DKV et de commander les OBU qui seront livrées gratuitement dans les pays de l'Union européenne. En vous enregistrant tôt, vous serez bien préparé au nouveau système de péage et vous éviterez de longs temps d'attente aux frontières, des amendes et autres inconvénients.**

**Votre interlocuteur privilégié chez DKV peut vous aider pour l'enregistrement !**



You drive, we care.



# FAQ Péage en Slovénie – DarsGo

## 4. Points de vente "DarsGo Servis"



Les points de vente et stations service suivants sont à la disposition de nos clients en Slovénie :

a) 7 stations DarsGo

Service enregistrement + recharge de crédit

22 gares de péage

(jusqu'au 1er avril 2018 seulement)

Service enregistrement + recharge de crédit

Les adresses et heures d'ouverture sont disponibles [ici](#).

### Toll road network for HGV in the Republic of Slovenia



b) Autres Points de vente : Plus de 100 stations service (Petrol, OMV, MOL)

Recharge de crédit et autres services habituels

You drive, we care.



# FAQ Péage en Slovénie – DarsGo

## 5. Tarifs

### a) Existe-t-il un rabais pour le péage ?

Il n'y aura probablement pas de rabais pour les clients ayant choisi le mode prépaiement. Les tarifs restent inchangés.

### b) Comment recharger l'OBU en mode prépaiement ?prépaiement :

recharge minimale 50 €, maximale 500 €.La recharge peut être effectuée dans plus de 100 stations service (Petrol, OMV, MOL).

### c) Qu'en est-il du solde figurant sur mon ancienne OBU / carte DARS?

Le solde existant pourra être transféré sur votre compte bancaire. Cela n'est pas automatique. Vous devrez en faire la demande dans les stations service DARS.

### d) Y a-t-il des frais d'enregistrement ?

DARS facture 10 € TTC de frais d'activation par véhicule. Après votre enregistrement, ces frais figureront sur la facture DKV suivante.

### e) Je risque une amende en cas de non-paiement du péage ?

A partir du 1er avril 2018, les fraudeurs au péage risquent de sévères amendes.L'amende pour fausses informations (mauvaise classe d'émission, p.ex.) peut aller jusqu'à 4000 €.

### f) Péage rétroactif

Le véhicule non-équipé d'une OBU qui entre sur le territoire slovène pour la première fois pourra poursuivre sa route jusqu'à la prochaine station service DarsGo Service ou gare de péage où le chauffeur sera obligé de régler a posteriori le péage sur la distance parcouru. L'OBU devra être enregistrée et installée dans cette station service **DarsGo**.

**Un conseil : enregistrez-vous par l'intermédiaire de DKV et équipez-vous d'une OBU à l'avance !**



You drive, we care.



# FAQ Péage en Slovénie – DarsGo

## g) Sont exonérés de péage :

- Les véhicules accompagnant des véhicules spéciaux et transports lourds
- Les véhicules militaires de l'armée slovène
- Les véhicules militaires étrangers destinés à la défense du pays, les forces internationales de maintien de la paix et tout autre véhicule de défense et de sécurité attesté en tant que tel dans les contrats internationaux.
- Les véhicules d'aide humanitaire aux régions en situation de paix ou de guerre, touchées par des catastrophes naturelles ou des conflits militaires
- Les véhicules de l'exploitant du péage

L'exonération de péage est accordée sur la base de documents renseignés au préalable. Il faudra présenter l'original de ces documents, correspondant au véhicule faisant objet de l'exonération. L'exploitant du péage devra être informé de l'arrivée du véhicule objet de l'exonération 24 heures à l'avance.

## h) Facturation

Les clients de DKV reçoivent la facture en même temps que leur facture DKV habituelle. Les informations sur la distance parcourue et la TVA seront indiquées et calculées séparément pour chaque véhicule.